

## EDITO DU MAIRE :

Chers Corbériennes, Chers Corbériens,

Le ministre de l'Éducation Nationale a proposé au gouvernement, la réforme des rythmes scolaires, qui vise à améliorer le niveau jugé alarmant, de tous les élèves du primaire. Les causes identifiées en seraient, une journée trop longue, un enseignement trop concentré. Cette situation, si elle est avérée, conduit l'enfant à des difficultés d'apprentissage, puis à l'échec scolaire dans de nombreux cas, selon les spécialistes de la pédagogie, et des rythmes biologiques.

Le décret sur les nouveaux rythmes scolaires, qui sera appliqué dès septembre 2014, conduit à une nouvelle organisation du temps scolaire. Nous souhaitons tous la réussite de nos enfants et c'est dans ce contexte que la Communauté de Communes Roussillon Conflent a élaboré, avec tous les partenaires concernés, un Projet Educatif de Territoire (PEDT) afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement de tous les enfants, en organisant la complémentarité des temps éducatifs, dont vous trouverez le détail dans ce bulletin.

Depuis près de deux ans, les élus, les enseignants, les services de la Communauté, les animateurs, les parents d'élèves ont travaillé pour proposer à l'école, des tranches horaires pour des activités culturelles, sportives et environnementales de qualité, visant à répondre aux besoins de nos enfants et à favoriser leur réussite.

Grâce à toutes ces énergies conjuguées et dans une ambiance studieuse et conviviale, nous avons réussi l'organisation et la mise en place de cette réforme, dont le coût financier important impacte sérieusement les budgets communautaires et intercommunaux, ce que tous les élus n'ont pas toujours apprécié en l'absence de financement de l'Etat.

Je renouvelle mes remerciements à vous toutes et à vous tous, qui avez participé à la mise en place de cette réforme, et je souhaite une bonne rentrée à nos enfants en espérant que la mise en œuvre de la modification des rythmes scolaires leur soit bénéfique.

Henri PUJOL



## SOMMAIRE :

<b>Rythmes scolaires</b>	<b>p 2 à 4</b>
<b>Opération brioches</b>	<b>p 5</b>
<b>Club Détente et Loisirs</b>	<b>p 5</b>
<b>Calendrier scolaire</b>	<b>p 6</b>
<b>Evènements</b>	<b>p 6</b>

## RYTHMES SCOLAIRES : MODE D'EMPLOI

À la rentrée 2014, tous les élèves bénéficieront des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire répond avant tout à des objectifs pédagogiques pour permettre aux enfants de mieux apprendre à l'école : favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs ; bénéficier de 5 matinées au lieu de 4 pour des temps d'apprentissage plus réguliers.

### Une nouvelle organisation du temps scolaire pour tous les écoliers

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires conduit à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Elle permet une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.

Les élèves peuvent accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribuent à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

### De nouveaux rythmes scolaires pour mieux apprendre et favoriser la réussite de tous les élèves

La réforme des rythmes scolaires poursuit en premier lieu un objectif pédagogique : la réussite des enfants à l'école primaire dépend pour une part essentielle des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. Il s'agit, avec cette réforme, d'assurer un plus grand respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, grâce à une meilleure répartition des heures d'enseignement en classe sur la semaine, à un allègement du nombre d'heures d'enseignement par jour et à une programmation des séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Elle permet également de répondre plus efficacement à la difficulté scolaire dans le cadre de périodes d'enseignement en groupes restreints.

Par ailleurs, les nouveaux rythmes donnent lieu à une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire. L'ensemble des activités proposées aux élèves au cours de la journée sont organisées de façon complémentaire.



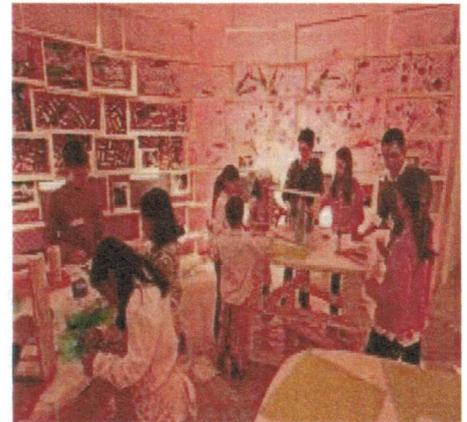
© Gen Stock Photo - csp7589025

## COUP DE PROJECTEUR SUR LES ATELIERS 3D

**D comme détente** : Les ateliers 3D sont avant tout un moment de détente pour l'enfant, il aura le choix de participer ou pas. Ceux qui préfèrent jouer dans la cour pourront toujours le faire. Ces ateliers ne doivent pas s'apparenter à une contrainte imposée, au contraire, ce sont les enfants qui décideront des ateliers auxquels ils souhaitent participer.

**D comme découverte :** Si la dimension ludique est primordiale, les ateliers sont aussi le moyen de s'initier à des activités nouvelles, que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, de l'art ou des sciences. C'est ainsi que du théâtre, du bricolage ou encore une sensibilisation à l'environnement seront proposés en plus des activités plus classiques tels que le sport, la lecture ou encore l'informatique.

**D comme développement :** Par l'intermédiaire du jeu et de l'éveil, l'objectif principal des « Ateliers 3D » reste l'épanouissement de l'enfant. A ce titre, la mise en place de ce dispositif répond à la volonté de Roussillon Conflent d'accompagner les jeunes de son territoire dans leur construction personnelle. Ainsi les enfants pourront intégrer des cycles d'apprentissage, leur permettant d'apprendre ou de découvrir une activité sur la durée.



## IMPORTANT :

- les ateliers 3D sont facultatifs (sauf pour les enfants inscrits en péri scolaire le soir)
- Les enfants ne participant pas aux ateliers 3D peuvent sortir à 16h mais sans transport d'un village à l'autre.

## PLANNING DE LA SEMAINE

CORBERE Cabanes Maternelle	Début accueil Péri	Fin accueil Péri	Début classe	Fin classe	Début accueil Péri	Fin de pause	Début classe	Fin classe	Fin NAP	Début accueil Péri	Fin accueil Péri
Lundi	07:30	08:45	08:45	11:45	11:45	13:45	13:45	16:00	17:00	17:00	18:30
Mardi	07:30	08:45	08:45	11:45	11:45	13:45	13:45	16:00	17:00	17:00	18:30
Mercredi	07:30	09:00	09:00	12:00							
Jeudi	07:30	08:45	08:45	11:45	11:45	13:45	13:45	16:00	17:00	17:00	18:30
Vendredi	07:30	08:45	08:45	11:45	11:45	13:45	13:45	16:00	17:00	17:00	18:30

CORBERE Elémentaire	Début accueil Péri	Fin accueil Péri	Début classe	Fin classe	Début accueil Péri	Fin de pause	Début classe	Fin classe	Fin NAP	Début accueil Péri	Fin accueil Péri
Lundi	07:30	08:45	08:45	12:00	12:00	14:00	14:00	16:00	17:00	17:00	18:30
Mardi	07:30	08:45	08:45	12:00	12:00	14:00	14:00	16:00	17:00	17:00	18:30
Mercredi	07:30	09:00	09:00	12:00							
Jeudi	07:30	08:45	08:45	12:00	12:00	14:00	14:00	16:00	17:00	17:00	18:30
Vendredi	07:30	08:45	08:45	12:00	12:00	14:00	14:00	16:00	17:00	17:00	18:30

## TRAJETS ET HORAIRES DES BUS

N° du bus	Ecole de Corbère Les Cabanes	Arrêt Mairie de Corbère Les cabanes	Arrêt rue du Ribéral à Corbère Les cabanes	Ecole de Corbère	Arrêt carrefour à l'entrée de Corbère	Arrêt Mairie de Corbère	
<b>L-M-M-J-V LE MATIN</b>							
3078		8h40	→	8h45	→	8h47	↓
		8h58	←	8h53	←	8h50	
<b>L-M--J-V A MIDI</b>							
3103 et 3107		11h55	→	12h00	→	12h05	↓
			12h15	12h10	←	12h08	
<b>ME A MIDI</b>							
3104		12h00	→	12h05	→	12h10	↓
			12h15	12h15	←	12h12	
<b>L-M--J-V DEBUT D'APRES-MIDI</b>							
3103			13h35	→	13h40	→	13h40
	↓		13h50	←	13h45	←	
					13h55		
<b>L-M--J FIN D'APRES-MIDI</b>							
3103		17h00	→	17h05	→	17h10	↓
			17h15	17h15	←	17h12	
<b>V FIN D'APRES-MIDI</b>							
3078		16h00	→	16h05	→	16h10	↓
			16h15	16h15	←	16h12	

## TARIFS PERI SCOLAIRE ET 3D EXTRA-SCOLAIRE

QF Allocataires CAF et MSA		Familles du territoire Roussillon Conflent						
		Mercredis			Petites et Grandes Vacances			
		Tarifs ½ journée			Tarifs semaine		Tarifs journée	
		½ Journée avec repas	½ Journée sans repas Les 1 <sup>er</sup> , 2 <sup>e</sup> , et 3 <sup>e</sup> Mercredis du mois *	½ Journée pour les enfants en PAI souffrant d'allergie alimentaire	Tarifs Semaine	Semaine pour les enfants en PAI souffrant d'allergie alimentaire	Journée classique	Journée sortie
T1	0 à 350	4.50€	3.50€	3.60€	25€	22€	7€	10 <sup>€</sup>
T2	351 à 550	5.50€	4.00€	4.60€	30€	27€	8€	12€
T3	551 à 640	6.50€	4.50€	5.60€	35€	32€	9€	14€
T4	641 à 970	7.50€	5.00€	6.60€	40€	37€	10€	16€
T5	+ 970	8.50€	5.50€	7.60€	45€	42€	11€	18€

### PERI-SCOLAIRE

### ATELIERS 3 D

Tranches QF	T1	T2	T3	T4	T5	Tranches QF	T1	T2	T3	T4	T5
Tarif mensuel (€) pour 1 accueil (matin ou soir)	6€	7€	8€	9€	10€	Tarif hebdomadaire	1.60€	1.80€	1.80€	2.00€	2.00€
Tarif mensuel (€) pour 2 accueils (matin et soir)	12€	14€	16€	18€	20€	Tarif à la séance	0.40€	0.45€	0.45€	0.50€	0.50€

Pour plus de renseignements voir sur le site de la Communauté de Communes : Accueil loisirs enfance 3-11 ans / les accueils de loisirs missions coordonnées tarifs / paiement règlement tarifs zone de téléchargement.

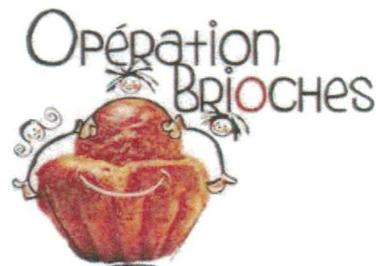


## ADAPEI

L'année dernière, vous avez été nombreux à agir avec les associations membres de l'Unapei. En achetant des brioches aux bénévoles des associations, vous participez concrètement à leurs projets. Grâce à vous de nombreuses actions verront le jour dans notre région. Extension de structures spécialisées, acquisition d'équipements pour les établissements, financement d'activités de loisirs, de vacances... votre geste permet de répondre à des besoins directement utiles aux personnes déficientes intellectuelles. Pour prolonger ce soutien, vous pouvez aussi toute l'année donner un peu de votre temps en rejoignant les équipes de bénévoles.

Ensemble, continuons à agir pour des projets solidaires. L'ADAPEI vous donne rendez-vous, courant octobre 2014 pour une nouvelle Opération Brioches.

Des bénévoles passeront chez vous (un flyer vous indiquera la date), réservez leur un bon accueil en achetant une ou des brioches pour soutenir les personnes handicapées mentales !



**Attention ! l'abus de brioche sera fortement recommandé pour la solidarité.**

## CLUB DETENTE ET LOISIRS

Cette association très active comme l'ensemble des associations de la commune propose des activités multiples et variées telles que :

**-Gym Seniors:** le mercredi de 17h à 18h à la salle des fêtes de Corbère les Cabanes avec Jacqueline animatrice diplômée G.V. **(1er cours mercredi 24 septembre 2014)**

**-Gym :** le mercredi de 18h30 à 19h30 à la salle des fêtes de Corbère avec Thérèse, animatrice diplômée G.V. **(1er cours mercredi 24 septembre 2014)**

**-Yoga :** le lundi de 18h30 à 19h45 à la salle des fêtes de Corbère les Cabanes, avec Pauline, instructrice diplômée G.V. **(1er cours lundi 22 septembre 2014)**

**-Randonnées :** 2 dimanches par mois suivant la météo et 2 jeudis après-midi par mois. **Première sortie Dimanche 21 septembre 2014 (chaussures de marche obligatoires)**



### Renseignements (tarifs et autre) contactez :

Gym :	Sylvie : 04 34 10 47 93 Anne : 06 10 04 79 92 Yolande : 04 68 57 63 23
Gym Sénior :	Catherine : 04 68 84 83 71 Claire : 04 68 84 12 25
Randonnée :	André : 04 68 84 17 04 Alain : 04 68 84 22 57 Jean-Louis : 04 68 84 79 31
Yoga :	Marie-Madeleine : 04 68 84 09 65 Marie : 04 68 84 17 04

AFFAIRES SCOLAIRES



2014-2015

ACADEMIE DE MONTPELLIER

Vacances de la Toussaint	du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014
Vacances de Noel	du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
Vacances d'hiver	du samedi 7 février 2015 au lundi 23 février 2015
Vacances de printemps	du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2015
Vacances Eté	samedi 4 juillet 2015



**A vos agendas** : la KERMESSE de l'école aura lieu le samedi 27 septembre 2014 (une information complète vous sera communiquée prochainement).

EVENEMENT

**VIDE GRENIER LE 28 SEPTEMBRE 2014 A CORBERE LES CABANES AU TERRAIN DU BOULODROME**  
Buvette et restauration légère



Renseignements et inscriptions à partir du 8 septembre 2014 - Mairie de Corbère les Cabanes  
Tél : 04-68-84-80-06 (heures de bureau).

Mais également les lundis et mercredis de 15h à 17h à compter du 13 septembre 2014  
Tél : 04-68-84-09-65 après 14h30.